
COLLÈGE DES MISSIONS AFRICAINES HAGUENAU

01 RUE DES MISSIONS AFRICAINES, 67500 HAGUENAU

MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE DU BATIMENT "EXTERNAT"

MAÎTRE D'OUVRAGE: **MISSIONS AFRICAINES HAGUENAU**
01 RUE DES MISSIONS AFRICAINES, 67500 HAGUENAU
67500 HAGUENAU
WWW.COLLEGE-MISSIONS-AFRICAINES.FR



MAÎTRE D'ŒUVRE: **JACQUES ORTH** ARCHITECTE DENAIS **ARCHETYPE** **CHRISTOPHE BURY** ARCHITECTE DE
SAS D'ARCHITECTURE

ARCHETYPE
JACQUES ORTH & CHRISTOPHE BURY
32A, RUE DES FILEURS - 67240 BISCHWILLER
TÉL. 03 88 53 98 98
MAIL. AGENCE@ARCHETYPE-SAS.FR WWW.ARCHETYPE-SAS.FR

BUREAU D'ÉTUDES: **SRIG INGENIEURS CONSEILS**
5, RUE DE LISBONNE - 67300 SCHILTIGHEIM
TÉL. 03 88 62 38 18 Fax. 03 88 93 03 50
MAIL. INGENIEURSCONSEILS@SRIG.FR

BUREAU D'ÉTUDES: **BMA INGENIERIE**
6, RUE DE TURCKHEIM - 68230 NIEDERMORSCHWIHR
TÉL. 03 89 30 06 75 Fax. 03 89 30 05 73
MAIL. BMA@ORANGE.FR

BUREAU CONTRÔLE: **QUALICONSULT**
06, RUE DES HÉRONS
67960 ENTZHEIM
TÉL. 03 88 78 45 81 Fax. 03 88 78 56 28

BUREAU SSI: **FIBE ETUDES**
7A RUE DE LA BATTERIE
67118 GEISPOLSHHEIM
TÉL : 03 88 15 55 18 Fax : 09 70 62 20 70
MAIL. BLAISE@FIBE.FR

COORDINATEUR CSPS: **AGP COORDINATIONS**
PASCALE GUENOUKPATI
10 RUE DU ZIEGELFELD
67100 STRASOURG
TEL. 06 62 42 47 21 Fax : 09 55 64 36 01
MAIL. CONTACT.AGPCOORDINATION@YAHOO.FR

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 08 PEINTURE INTERIEURE & EXTERIEURE

- CCTP

8 1 **PRESENTATION DE L'OPERATION**

L'opération projetée concerne la mise en sécurité et accessibilité du bâtiment

du Collège des Missions Africaines Haguenau, situé :

- 01 Rue des Missions Africaines,
67500 HAGUENAU

Classement ERP :

- le bâtiment est classé ERP de type R, de 3ème catégorie

Maître d'Ouvrage :

- Collège des Missions Africaines Haguenau
01 Rue des Missions Africaines,
67500 HAGUENAU

Maître d'Oeuvre :

- SAS ARCHETYPE
Jacques ORTH et Christophe BURY
32a, rue des Fileurs
67240 BISCHWILLER
tél : 03 88 53 98 98
fax : 03 88 53 98 99
Adresse Courriel : agence@archetype-sas.fr

Adresse du chantier :

- 01 Rue des Missions Africaines,
67500 HAGUENAU

8 1 1 **CONSISTANCE GENERALE DES TRAVAUX**

Les prestations du présent lot comprennent :

- le présent lot concerne les travaux de menuiseries extérieures
- la consistance détaillée des travaux est précisée dans le Descriptif, et les principes de conception générale et détails d'exécution sur les plans du Maître d'Oeuvre.

8 1 2 **ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE**

Les travaux seront exécutés conformément :

- à la totalité des plans, descriptifs, schémas, etc ... joints au dossier.
- aux fascicules interministériels du Cahier des Clauses Techniques (CCTG), applicables aux marchés publics de travaux de bâtiment.
- ces documents C.C.T.G. ne sont pas tous nommément désignés ici, chaque entrepreneur étant contractuellement réputé connaître tous les documents C.C.T.G. applicables aux travaux de son lot.
- aux Cahier des Charges et Règles de calcul des DTU
- aux Cahier des Clauses Spéciales DTU (C.C.S. - D.T.U.)
- à la réglementation thermique RT 2012
- Conforme à la norme NF P98-351 en vigueur
- L'ensemble des ouvrages à réaliser par le titulaire du marché seront conformes à la réglementation et aux normes en vigueur

En particulier :

Les DTU et normes :

- le DTU 59.1 Peinturage
- les normes de l'AFNOR définissant les produits.
- Les règles professionnelles et prescriptions des fabricants

Les Normes Françaises pour le bâtiment, à savoir :

- normes homologuées
- normes enregistrées
- normes expérimentales applicables aux travaux.
- Ces normes ne sont pas nommément désignées ici. Chaque entrepreneur étant contractuellement réputé connaître toutes les normes concernant les ouvrages et les matériaux entrant dans les ouvrages de son lot, ainsi que toutes les autres normes applicables pour les travaux dont il a la charge

Le Règlement de Construction : (Textes législatifs et réglementaires)

- Décret n° 69596 du 14 juin 1969 - Règles générales de construction des bâtiments d'habitation, modifié par le décret n° 74306 du 10 avril 1974, complété des arrêtés d'application.

Les Règles Professionnelles :

Telles que les règles communes, pour les cloisons plâtre éditées par l'U.E.A.T.C. (Union Européenne pour l'Agrément Technique dans la Construction).

- les recommandations et directives FNB CTB,
- fascicule AFNOR NF X 40.501,
- recommandations : A 378 du GPEM/AB et GPEM/T du 28 Novembre 1978.

Autres documents :

- les Avis Techniques des composants et produits utilisés.
- les Cahiers du CSTB
- les directives et guides techniques de l'UETAC
- les Procès-verbaux d'essais du CSTB et du CERFF
- toutes les normes françaises intéressant les ouvrages du présent lot
- les normes françaises de l'AFNOR

- les spécifications UNP regroupées dans un fascicule édité par l'Union Nationale des Peintres
- sont également applicables les normes européennes et étrangères qui seraient rendues obligatoires par les réglementations françaises.

Les Avis techniques :

Tous les procédés ou matériaux proposés non traditionnels doivent faire l'objet d'un avis technique du CSTB avec une appréciation de durabilité "satisfaisante" "équivalente au traditionnel" ou nettement supérieure à 10 ans ; ces avis techniques devront obligatoirement être accompagnés des certificats de qualification "de suivi et marquage" correspondants.

Pour les prestations n'entrant pas dans le domaine d'application des documents ci-avant et à défaut de documents techniques précisant les conditions, règles et prescriptions d'exécution, l'entrepreneur devra, dans la mesure du possible, traiter ces travaux par analogie avec les conditions, règles et prescriptions énoncées dans les documents visés au présent chapitre ou à défaut suivant les conditions, règles et prescriptions énoncées par le fabricant.

8 1 3 PRESTATIONS

Les prestations à charge du présent lot comprennent:

- la visite des lieux.
- l'exécution des travaux de qualité très soignée.
- le nettoyage en cours et en fin de chantier ainsi que l'enlèvement des gravois aux décharges.
- la reconnaissance des supports.
- la fourniture des produits propres à l'exécution des travaux.
- la fourniture et l'outillage du matériel d'exécution.
- la mise en œuvre des produits suivant prescription du cahier des charges et des documents particuliers du marché.

GENERALITES CONCERNANT LES TRAVAUX DE PEINTURE

Supports :

- Les supports en béton, plâtre, etc... seront secs, exempts de balèvres et plans. Ils seront conformes aux tolérances de planéité correspondantes.
- Les supports métalliques seront livrés avec une peinture antirouille.
Les bois extérieurs recevront un traitement fongicide et insecticide.

Travaux préparatoires :

Tous les travaux de peinture seront exécutés après préparation des supports. Le choix des matériaux se fera en fonction du résultat escompté et suivant les destinations.
Exécution suivant normes et prescriptions en vigueur.

Teintes :

Les teintes sont au choix du Maître d'Oeuvre dans la gamme de la palette du fabricant retenu (teintes vives exclues)

Classification des peintures :

Conforme à la norme T 30.003 de juillet 1980

Travaux et choix des produits :

- conforme au DTU 59.1 de novembre 1978
- tous les travaux de hauteur seront prévus avec échafaudages en conformité avec la législation du travail

Echantillons :

L'entreprise soumissionnaire doit obligatoirement prévoir dans son prix global la fourniture d'échantillons, à effectuer sur proposition de l'Architecte.

Produits utilisés :

- Les systèmes de peinture appliqués seront classés au minimum M2 sur murs et M1 en plafonds.
- Les peintures utilisées seront de marques notoirement connues, tout en veillant à limiter au maximum le nombre des fournisseurs de peinture.
- L'entrepreneur vérifiera la compatibilité des peintures et systèmes avec le type de support et les traitements effectués par les autres lots.
- Les produits utilisés devront être stockés à l'abri des intempéries et du gel.
- En cas de litige à la réception des travaux, il sera procédé à des tests au frais de l'entrepreneur.
- Dans la mesure où les résultats des tests sont discutables, il conviendra de procéder aux essais sur les surfaces témoins, en vue de faire les comparaisons qui s'imposent et d'en tirer les conclusions pour l'acceptation ou le refus des travaux.

Garantie :

Au cours de la période séparant la réception de l'échéance de la garantie légale, hormis une légère évolution des couleurs, les surfaces peintes ne devront présenter aucune des anomalies suivantes :

- décollement, cloquage, écaillage,
- faïençage,
- farinage,
- toutes les peintures seront conformes aux normes NFT 30.001 et 30.003 et aux prescriptions du Cahier du CSTB "Cahier des Prescriptions Techniques Générales" applicables aux travaux de peinture, nettoyage avant mise en service, papiers de teinture, DTU 59.1 (Novembre 1978) et cahier de l'UNPVF (Union Nationale des Peintres Vitriers de France)

Les travaux de peinture sont soumis à la loi 78.12 du 4 septembre 1978 et par les principales novations apportées "sur le fond", à savoir :

- garantie de bon fonctionnement de 2 ans minimum (art. 1792.3 du code civil)
- solidarité entre fabricants et metteurs en oeuvre des composants (1792.4 du Code Civil)
- régime d'assurance obligatoire à double détente.

Protection - nettoyage :

- L'entreprise de peinture sera responsable de la protection aux salissures des ouvrages finis et non concernés par les mises en peinture
- le cas échéant, elle devra le nettoyage des ouvrages salis.

8 1 4 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

- Il est spécifié que les dispositions du présent CCTP ou de l'offre de l'entreprise n'ont pas de caractère limitatif.
L'entreprise devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, des possibilités d'accès, des conditions d'exécution des travaux de sa compétence, étant entendu que ceux-ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet, y compris les sujétions normalement prévisibles.
- Pour les travaux de sa compétence, il faut également comprendre les ouvrages qui seront nécessaires à l'insertion des corps d'état dans le bâtiment et que l'entreprise reconnaît avoir prévu ces ouvrages sans omission ni réserve dans son prix global.
- L'entrepreneur devra vérifier et étudier sous sa propre responsabilité les opérations mentionnées aux pièces du marché. Il est spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une de ces pièces pour que l'entrepreneur en doive son exécution sans restriction, ni réserve.
- En conséquence, il ne pourra en aucun cas arguer des imprévisions ou des interprétations des plans ou descriptifs pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution des travaux et sujétions qu'ils comportent ou justifier une demande de supplément de prix.
- S'il y a lieu, et au plus tard 10 jours avant la date fixée pour la remise des offres, les candidats sont tenus de signaler les erreurs relevées dans le projet d'exécution établi par le Maître d'Oeuvre, faute de quoi ils seront censés l'accepter.
Passé ce délai, aucune réclamation ne sera plus admise.
- Au plus tard 7 jours avant la remise des offres, le Maître d'œuvre portera à la connaissance des concurrents la suite donnée à leurs observations et les informera de ses conclusions.

En complément ou par dérogation au cahier des clauses spéciales DTU définies aux paragraphes ci-dessous, les travaux du présent lot comprennent :

- tous les frais stipulés au CCAP
- tous les frais stipulés au CCAG non dérogés par le CCAP
- les protections et sécurités suivant le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé compris maintenance, entretien et repliement
- les moyens de levage pour approvisionner les matériaux
- les échafaudages complémentaires nécessaires et non prévus par le lot échafaudages
- la protection des ouvrages conservés.
- tous les travaux dus sans prescriptions spéciales, suivant article 2 « consistance des travaux » du cahier des clauses spéciales des DTU ci-dessus
- les protections des ouvrages finis : menuiseries alu, mobilier et ouvrages stratifiés, appareils ... sanitaires, appareils électriques, appareils thermiques, carrelages et tout particulièrement les ouvrages en béton restant brut, béton parement structuré, etc
- les échantillons, les surfaces témoins des systèmes de revêtement défini par les documents du marché
- les retouches, raccords sur ouvrages finis dégradés (imputées au responsable si celui-ci est connu, au compte prorata dans le cas contraire)
- la vérification en atelier des systèmes anticorrosifs et peintures réactives dues par les entreprises de charpente et de métallerie serrurerie
- la vérification de l'humidité des supports, du degré hygrométrique de l'atmosphère, des conditions de température ambiante
- la réception de tous les supports au fur et à mesure de l'exécution avec l'assistance de l'architecte
- le contrôle de la régularité et de l'épaisseur des films déposés par les autres lots et par le titulaire
- la fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de leur marché
- la dépose et la repose des radiateurs (débranchements et rebranchements des tuyauteries à la charge du chauffagiste)
- le nettoyage final des supports, à savoir :
 - . balayage superficiel
 - . grattage des traces localisées de plâtre, enduits mortiers etc...s'enlevant sous l'action d'une raclette
 - . dépeussierage
- la protection des revêtements qui le nécessitent
- les tréteaux sur façades de moins de 3,00 m de hauteur surplombant des balcons, terrasses. Les échafaudages contournent les balcons et les terrasses. Les échafaudages ne sont posés sur les balcons et terrasses que si la façade les surplombant a plus de 3,00 m de hauteur.(sans objet)
- le balayage, le dépeussierage et le nettoyage des revêtements et plinthes avant nettoyage de finition

8 1 5 LIMITES DE PRESTATIONS ENTRE LOTS SEPARES

L'Entrepreneur du présent lot doit s'assurer, avant le commencement de ses travaux sur chantier, que :

- les supports et ouvrages effectués par les autres corps d'état sont débarrassés de tous engins et dépôts de chantier
- tout support sur lequel il aura commencé ses travaux sera considéré comme accepté, si aucune réserve n'a été formulée avant.
- une coordination sera assurée en temps utile avec les autres corps d'état intéressés, afin que :
 - . les travaux de ces corps d'état soient exécutés dans leur ordre normal, en fonction du planning contractuel, sans aucune gêne pour les autres entreprises,

- . qu'aucun dégât ne soit occasionné à l'étanchéité et à la protection après achèvement des travaux

COORDINATION :

L'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les entreprises des autres lots, afin de lui permettre de connaître

Protection des surfaces carrelage et revêtements de sols souples :

- pour les travaux qui le concernent, le présent lot devra protéger les sols de façon efficace, ainsi que l'enlèvement des éventuelles salissures et coulures
- il n'est pas prévu de réfection des sols souples dans un lot spécifique

Présence d'amiante :

- Un rapport de repérage des matériaux contenant de l'amiante, est joint au présent dossier de consultation.
- Toutes les entreprises qui seront amenées à intervenir pour des travaux ponctuels aux endroits présentant des
- L'employeur réalisera son évaluation des risques suivant le niveau d'empoussièrement correspondant au processus de travail
- L'entreprise établira au préalable de ses travaux, un mode opératoire définissant les techniques de réduction de
- Le mode opératoire précisera les équipements de protections individuelle et collective adaptés aux travaux à réaliser.
- L'entreprise devra **justifier de sa qualification** et des compétences individuelles de ses travailleurs pour les travaux à

Nettoyage :

- la présente entreprise devra le nettoyage parfait des lieux suite à son intervention

8 1 6 METRE :

- Toutes les quantités indiquées dans décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ne sont données qu'à titre indicatif.
- Toutes les quantités indiquées dans la devis quantitatif ne sont données qu'à titre indicatif
- Il appartient à l'Entreprise adjudicataire du présent lot, de les vérifier par la consultation des pièces graphiques et par la visite des lieux et de signaler au Maître d'Oeuvre toute erreur décelée avant le début des travaux
- aucune contestation ultérieure ne sera prise en compte.
- si des prestations ou moyens supplémentaires, non prévus au projet et documents d'Appel d'Offres, s'avèrent nécessaires à l'exécution, le coût induit sera réputé inclus au montant du marché, étant entendu que l'Entreprise est sensée avoir prévu au travers de ses obligations l'ensemble des prestations non décrites mais néanmoins nécessaires pour une exécution dans les Règles de l'Art au titre de son marché.

8 DESCRIPTION DES OUVRAGES - CCTP

8 1 PEINTURE INTERIEURE SUR MURS SUR PLAQUE DE PLATRE

Exécution :

- préparation des surfaces par ponçage, égrenage, rebouchage à l'enduit de finition
- mise en œuvre d'une sous-couche de peinture acrylique
- reprise des matériaux et aspect du mur existant
- séchage complet avant mise en œuvre des autres traitements de finition
- y compris retouche sur mur existant
- teintes selon localisation et les directives de l'Architecte
- toutes sujétions complémentaires nécessaires

Localisation :

- sur l'ensemble des habillages, ½ cloisons, cloisons en plaques de plâtre cartonées
- sur les ébrasements et linteaux des ouvertures dans les habillages verticaux
- sur les têtes de cloisons reprise par le lot plâtrerie
- suite aux travaux de démolition

8 1 1 Travaux sur plaques de plâtre cloisons et tête de murs à créer

Exécution :

- Suivant position 8.1

Localisation :

- tête de mur au droit des portes de recoupement
- sur l'ensemble des ailes et niveaux

Métre : le m2

8 1 2 Travaux sur plaques de plâtre cloisons 1/2 Stil

Exécution :

- Suivant position 8.1
- sur cloisons 1/2 Stil en plaque BA et cloison acoustique décoratif

Localisation :

- cloisons dans couloir
- sur l'ensemble des ailes et niveaux

Métre : le m2

8 1 3 Travaux sur plaques de plâtre cloisons 98mm

Exécution :

- Suivant position 8.1

Localisation :

- tête de mur de 98mm neuve
- sur l'ensemble des ailes et niveaux

Métre : le m2

8 1 4 Travaux sur plaques de plâtre cloisons 1/2 Stil

Exécution :

- Suivant position 8.1

Localisation :

- cloisons dans alle de classe et autre
- sur l'ensemble des ailes et niveaux

Métre : le m2

8 1 5 Provision pour reprises diverses de peinture sur murs

Exécution :

- Suivant position 8.1

Localisation :

- en provision

Métre : le m2

8 2 PEINTURE INTERIEURE SUR GAINÉ TYPE PROMAT

8 2 1 Peinture sur gainé

Exécution :

- Suivant position 8.1

Localisation :

- Sur gaine technique type Promat ou autre
- sur l'ensemble des ailes et niveaux

Métre : le m2

8 2 2 Peinture sur gaine

Exécution :

- Suivant position 8.1

Localisation :

- Sur gaine technique
- sur l'ensemble des ailes et niveaux

Métre : le m2

8 2 3 Peinture sur gaine habillage poteau

Exécution :

- Suivant position 8.1

Localisation :

- Sur gaine en habillage des poteaux
- sur l'ensemble des ailes et niveaux dans salle de classe

Métre : l'Unité

8 3 PEINTURE INTERIEURE SUR MURS EXISTANT

8 3 1 Peinture sur murs existant

Exécution :

- préparation des surfaces par ponçage, égrenage, rebouchage à l'enduit de finition
- mise en œuvre d'une sous-couche de peinture acrylique
- reprise des matériaux et aspect du mur existant
- séchage complet avant mise en œuvre des autres traitements de finition
- y compris retouche sur mur existant
- teintes selon localisation et les directives de l'Architecte
- toutes sujétions complémentaires nécessaires

Localisation :

- Zone administration RdC
mur salle des professeurs (2 murs)
mur sanitaire, sas, manage, bureau 5 et 6, SSI, Deg, local photocopieur et serveur
- Aile ouest, 1er, 2eme et comble
salle 101, 201 et salle informatique
- Aile est salle 107
- sur deux mur par salle

8 4 PEINTURE INTERIEURE SUR MENUISERIES INTERIEURES

8 4 1 Laque brillante sur panneaux de portes en bois

Exécution :

- brossage et époussetage
- 1 couche d'impression à l'enduit non repassé
- ponçage
- 2 couche de finition à la laque glycérophtalique brillante
- teinte selon le choix de l'architecte
- les panneaux des portes pleines, y compris les chants
- toutes sujétions complémentaires nécessaires

Localisation :

- Toutes les portes figurant sur le plan Architecte

Métre : le m2

8 4 2 Peinture ou lasure sur ouvrages divers de menuiserie intérieure

Exécution :

- brossage et époussetage
- 1 couche d'impression à l'enduit non repassé
- ponçage
- 2 couche de finition à la laque glycérophtalique brillante
- teinte selon le choix de l'architecte
- les panneaux des portes pleines, y compris les chants
- toutes sujétions complémentaires nécessaires

Localisation :

- baguettes d'habillages en bois ou chants plats autour des portes, des fenêtres et baguettes diverses dans tous locaux, forfait de 5,00 m2 par étage
- les encadrements des portes
- les tablettes appuis de fenêtres
- les plinthes

Métre : le m2

8 4 3 Peinture sur ouvrages de métallerie-serrurerie

Exécution :

- nettoyage préalable par brossage, dégraissage, égrenage
- révision du primaire antirouille
- 2 couches de finition glycéro, nuance selon choix Architecte
- forfait de 5,00 m2 par étage
- toutes sujétions complémentaires nécessaires

Localisation :

- Portes métalliques
- garde corps
- autre ouvrage métallique

Métre : le m2

8 5 PEINTURE EXTERIEUR SUR MUR

8 5 1 Peinture extérieur suite création d'ouverture

Exécution :

- Nettoyage de façade par projection d'eau froide sous pression
- Traitement fongicide algicide
- Réfection d'enduit à base de liants hydrauliques tombé ou décollé
- Peinture de ravalement semi-épaisse type D3
- Teinte selon choix Architecte

Localisation :

- Facade ouest,
suite création ouverture pour acces cage escale
- Sur la motier du pignons ouest

Métre : le m2

8 6 ECHAFFAUDAGE EXTERIEUR

8 6 1 Echaffaudage extérieur

Exécution :

- Fourniture et pose et dépose d'un echaffaudage pour les travaux de facade
- Conformae a tout exigence réglementaire
- L'ensemble a réceptionné par le CSPS et entreprise utilisatrice
- toutes sujétions complémentaires nécessaires

Localisation :

- Facade ouest,
suite création ouverture pour acces cage escale
- Sur la motier du pignons ouest

Métre : le m2

8 7 VARIANTE AMENAGEMENT ADMINISTRATION

8 7 1 Travaux sur plaques de plâtre cloisons neuve

Exécution :

- Idem position 8.1.3

8 7 2 Peinture intérieur sur menuiserie interieur

Exécution :

- Idem position 8.4.1

COLLÈGE DES MISSIONS AFRICAINES HAGUENAU

01 RUE DES MISSIONS AFRICAINES, 67500 HAGUENAU

MISE EN SECURITE ET ACCESSIBILITE DU BATIMENT "EXTERNAT"

MAÎTRE D'OUVRAGE: **MISSIONS AFRICAINES HAGUENAU**

01 RUE DES MISSIONS AFRICAINES, 67500 HAGUENAU
67500 HAGUENAU
WWW.COLLEGE-MISSIONS-AFRICAINES.FR



MAÎTRE D'ŒUVRE:

JACQUES ORTH ARCHITECTE DENSAIS

ARCHETYPE
SAS D'ARCHITECTURE

CHRISTOPHE BURY ARCHITECTE DE

ARCHETYPE

JACQUES ORTH & CHRISTOPHE BURY
32A, RUE DES FILEURS - 67240 BISCHWILLER
TÉL. 03 88 53 98 98
MAIL. AGENCE@ARCHETYPE-SAS.FR

WWW.ARCHETYPE-SAS.FR

BUREAU D'ÉTUDES:

SRIG INGENIEURS CONSEILS

5, RUE DE LISBONNE - 67300 SCHILTIGHEIM
TÉL. 03 88 62 38 18 Fax. 03 88 93 03 50
MAIL. INGENIEURSCONSEILS@SRIG.FR

BUREAU D'ÉTUDES:

BMA INGENIERIE

6, RUE DE TURCKHEIM - 68230 NIEDERMORSCHWIHR
TÉL. 03 89 30 06 75 Fax. 03 89 30 05 73
MAIL. BMAI@ORANGE.FR

BUREAU CONTRÔLE:

QUALICONSULT

06, RUE DES HÉRONS
67960 ENTZHEIM
TÉL. 03 88 78 45 81 Fax. 03 88 78 56 28

BUREAU SSI:

FIBE ETUDES

7A RUE DE LA BATTERIE
67118 GEISPOLSHHEIM
TÉL : 03 88 15 55 18 Fax : 09 70 62 20 70
MAIL. BLAISE@FIBE.FR

COORDINATEUR CSPS:

AGP COORDINATIONS

PASCALE GUENOUKPATI
10 RUE DU ZIEGELFELD
67100 STRASOURG
TEL. 06 62 42 47 21 Fax : 09 55 64 36 01
MAIL. CONTACT.AGPCOORDINATION@YAHOO.FR

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 08 PEINTURE INTERIEURE & EXTERIEURE

- DPGF

8 DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE - DPGF

position	libellé	U	Q	PU	PTHT
8 1	PEINTURE INTERIEURE SUR MURS SUR PLAQUE DE PLATRE				
8 1 1	Travaux plaques de plâtre cloisons tête de murs	m2	26		
8 1 2	Travaux sur plaques de plâtre cloisons 1/2 Stil	m2	462		
8 1 3	Travaux sur plaques de plâtre cloisons 98mm	m2	390		
8 1 4	Travaux sur plaques de plâtre cloisons 1/2 Stil	m2	315		
8 1 5	Provision pour reprises diverses de peinture	m2	50		
8 2	PEINTURE INTERIEURE SUR GAINÉ TYPE PROMAT				
8 2 1	Peinture sur gainé Promat ou autre	m2	53		
8 2 2	Peinture sur gainé BA	m2	7		
8 2 3	Peinture sur gainé habillage poteau	U	17		
8 3	PEINTURE INTERIEURE SUR MURS EXISTANT				
8 3 1	Peinture sur murs existant	m2	443		
8 4	PEINTURE INTERIEURE SUR MENUISERIES INTERIEURES				
8 4 1	Laque brillante sur panneaux de portes en bois	m2	180		
8 4 2	Peinture ou lasure sur ouvrages divers	m2	18		
8 4 3	Peinture sur ouvrages de métallerie-serrurerie	m2	13		
8 5	PEINTURE EXTERIEUR SUR MUR				
8 5 1	Peinture extérieur suite création d'ouverture	m2	81		
8 6 1	Echaffaudage extérieur	m2	87		
MONTANT TOTAL € HT :					
TVA : 20,00 % :					
MONTANT TOTAL € TTC :					

En toutes lettres :

Document chiffré à :

Le responsable du marché :

Date :

L'entreprise "complété, lu et approuvé"
(mention manuscrite) -cachet et signature-

8 7	VARIANTE AMENAGEMENT ADMINISTRATION				
8 7 1	Travaux sur plaques de plâtre cloisons neuve	m2	100,00		
8 7 2	Peinture intérieur sur menuiserie interieur	m2	19,00		
MONTANT TOTAL € HT :					
TVA : 20,00 % :					
MONTANT TOTAL € TTC :					

